

La Commission veut des clarifications sur le budget belge

L'Europe avertit la Belgique pour son endettement trop élevé. Notre pays risque une amende.

**KRIS VAN HAVER
ET PIETER BLOMME**

Mercredi prochain, la Commission européenne publiera ses rapports annuels en matière économique et budgétaire. Tout comme les années précédentes, la situation des finances publiques belges fera l'objet d'une délibération. C'est ce qui ressort d'une lettre d'avertissement que la Commission a envoyée à notre gouvernement et que la rédaction a pu consulter.

Dans cette lettre, la Commission annonce à l'exécutif belge qu'elle établit un rapport sur l'endettement de notre pays. Un tel rapport est la première étape conduisant à une procédure de déficit excessif (PDE). Dans le passé, notre pays avait déjà été

Chypre, la France et l'Italie sont également dans le collimateur de l'Europe.

mis sur la sellette en raison du niveau trop élevé, tant de son déficit budgétaire que de son endettement public. Si des mesures ne

sont pas prises pour y remédier, l'Europe peut en principe nous infliger une amende.

La Commission estime que la Belgique n'a pas fait suffisamment d'efforts pour réduire structurellement le déficit budgétaire.

Ce déficit – hors effet conjoncturel donc – n'a pas reculé l'an dernier, se stabilisant à 1,4% du produit intérieur brut (PIB), ce qui représente plus de 6 milliards d'euros. De ce fait, l'endettement de l'État belge ne diminue pas assez vite. L'an dernier, il affichait encore 102% du PIB. Seuls l'Italie, la Grèce et le Portugal font pire en Europe.

Pour quelles raisons?

En principe, la dette publique belge doit baisser chaque année de 2 points de pourcentage. Mais l'an dernier, notre pays n'y est pas arrivé. L'ancien ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA), l'attribue à l'absence de l'entrée en Bourse de la banque publique, Belfius. «Avec une mise en Bourse partielle, nous aurions pu continuer à réduire l'endettement», a-t-il tweeté. Il pointe ainsi du doigt le CD&V qui conditionnait cette opération boursière à une indemnisation des coopérateurs Arco (qui n'a pas eu lieu).

Les collaborateurs des cabinets ministériels du gouvernement Michel se réunissent ce vendredi pour répondre à la lettre de la

Commission européenne. Ils y rappelleront les nombreuses réformes structurelles mises en œuvre, tel que le tax shift et la refonte des pensions, ainsi que le pacte national pour les investissements stratégiques futurs.

La réponse du gouvernement doit parvenir ce soir à la Commission. Cette dernière se prononcera en effet, mercredi prochain, sur le budget des États membres. Dans les milieux européens, on laisse entendre que la Belgique fera très probablement l'objet d'une délibération.

Côté belge, on souligne que «la Commission est démissionnaire et n'interviendra pas. De surcroît, elle n'osera pas taper sur les doigts de notre pays, dont l'exécutif est en affaires courantes et qui s'apprête à vivre de très difficiles négociations gouvernementales».

La Belgique n'est pas le seul pays à recevoir une lettre d'avertissement de la Commission. Chypre, la France et l'Italie sont également dans son collimateur. L'Europe va d'abord se pencher sur le «cas» italien. L'endettement de ce pays, le deuxième plus élevé de la zone euro après celui de la Grèce, progresse encore, au lieu de baisser. Le gouvernement Conte a par ailleurs fait «tabula rasa» des concessions budgétaires que l'Europe était parvenue à lui faire accepter, creusant donc également le déficit du pays.